

Nancy, le 28 janvier 2014

Inspection Pédagogique
Régionale
Économie et gestion

Réf. IPR EF-13

Dossier suivi par
Elisabeth FURLAN
IA-IPR

Téléphone
03 83 86 25 26
06 59 67 77 06
Télécopie
03 83 86 25 66

Courriel

[elisabeth.furlan@ac-nancy-
metz.fr](mailto:elisabeth.furlan@ac-nancy-metz.fr)

6 bis rue du Manège
CO 13
54035 NANCY
Cedex

Baccalauréat technologique STMG Partie pratique de l'épreuve de spécialité Session 2014 Préconisations pédagogiques

La présente note a pour objet de guider les professeurs en charge de l'enseignement de spécialité de terminale STMG pour la préparation de l'épreuve pratique.

Le cadre réglementaire de l'épreuve est déterminé par la [note de service N°2013-091 du 07-06-2013](#).

Seront successivement abordés les points suivants :

- les objectifs de l'épreuve,
- la nature du travail demandé,
- les modalités de l'évaluation de la réalisation du projet,
- la soutenance du projet.

1. Objectifs de l'épreuve

« La partie pratique de l'épreuve permet d'évaluer si le candidat est capable de :
- mettre en œuvre une démarche et des outils propres aux sciences de gestion ;
- conduire un projet finalisé dans le cadre d'un travail individuel ou d'équipe ;
- mettre en œuvre les technologies numériques adaptées dans la conduite du projet et sa présentation ;
- communiquer et d'argumenter sur les choix effectués. »

Commentaire

La partie projet de l'épreuve de spécialité poursuit un double objectif :
- permettre la certification au regard des quatre capacités ci-dessus ;
- servir les apprentissages en offrant aux professeurs un support pédagogique qui permet aux élèves de travailler des capacités utiles pour la poursuite d'études.

2. Nature du travail demandé (annexe 1 de la note de service)

« La partie pratique prend appui sur un projet mené par le candidat au cours de l'année de terminale.

Le projet est une production qui mobilise des ressources et des activités coordonnées entre elles, dans un contexte en rapport avec la spécialité. Il est **ancré sur une situation de gestion dans une organisation inscrite dans un environnement économique et juridique, dont les éléments managériaux et de système d'information sont explicites.**

Les missions nécessaires à la réalisation du projet sont menées dans le cadre de travaux en équipe (petit groupe d'élèves). Elles impliquent la mobilisation de technologies numériques.

Le projet suscite la mise en œuvre d'activités cohérentes et complémentaires se traduisant par des productions répondant à l'objectif visé. Le choix du projet est effectué avec le conseil et sous l'autorité du professeur de spécialité. Dans tous les cas, la contribution personnelle du candidat doit pouvoir être nettement distinguée.

Le projet est décrit dans un dossier composé :

- d'une fiche de travail synthétique, conforme au modèle joint en annexe 1 de la note de service, décrivant le projet, la démarche suivie et rendant compte des résultats obtenus au regard des objectifs visés ; elle précise la contribution personnelle du candidat au projet ;*
- des supports numériques utilisés et produits par le candidat.*

La constitution de ce dossier et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. »

Commentaires

- Qui choisit le thème du projet ? Organisations fictives ou organisations réelles ? Quels types d'organisations ?
 - Le choix du projet est réalisé avec les conseils et sous l'autorité du professeur. Il est pédagogiquement souhaitable que l'élève s'investisse dans la recherche de son contexte et qu'il soit guidé dans ce travail.
 - Qu'il s'agisse d'organisations fictives ou d'organisations réelles il importe avant tout que le projet porte sur un contexte d'organisation suffisamment étoffé (avec un environnement économique, juridique, managériale, organisationnel et informationnel) qui, en sollicitant des liens avec les autres enseignements technologiques, contribue à donner du sens au projet.
 - Dans les spécialités mercatique et gestion finance, le projet porte sur une entreprise.
- Le projet est un travail d'équipe, il a une cohérence d'ensemble, mais chaque élève y apporte une contribution personnelle qui doit pouvoir être clairement identifiée.
- Le projet donne lieu à la réalisation d'un dossier comportant deux types de documents :
 - Une fiche de travail synthétique (annexe 1) qui recense l'ensemble des informations nécessaires pour décrire les différentes phases du projet et les démarches mises en œuvre ;
 - Les supports numériques :
 - utilisés par le candidat (ressources)
 - produits par le candidat (réalisations)

C'est ce dossier qui servira d'appui à la soutenance orale du projet.

Il semble souhaitable que le candidat réalise une fiche « contexte du projet » (une page environ) intégrée dans les supports numériques de son dossier.

3. Modalités de l'évaluation de la réalisation du projet (annexe 2 de la note de service)

« L'évaluation de la réalisation du projet intervient au cours de l'année scolaire, en fonction de son état d'avancement. Cette étape est notée sur 12 points.

Cette évaluation est conduite par l'enseignant responsable du suivi du projet qui apprécie le travail individuel du candidat. Le professeur établit une fiche individuelle d'évaluation conforme au modèle joint en annexe 2 de la note de service. Cette fiche a le statut de copie d'examen. »

Commentaires

- L'évaluation de la réalisation du projet est effectuée tout au long de l'année, la notation finale n'intervenant qu'en dernier lieu, soit au plus tard pour le vendredi 18 avril 2014, date officielle de remontée des notes au rectorat.
- Les critères d'évaluation sont mis en œuvre au regard des quatre capacités travaillées (voir point 1) :
 - capacité à **mettre en œuvre une démarche de projet** (avec, pour chaque item un niveau d'appréciation de TI à TS) c'est-à-dire :
 - définir un problème ou un besoin ;
 - choisir une démarche en cohérence avec les objectifs fixés
 - maîtriser des techniques ou des méthodes en cohérence
 - proposer des résultats pertinents
 - capacité à **conduire un projet finalisé dans le cadre d'un travail de groupe** ;
 - capacité à **mettre en œuvre les technologies numériques adaptées** dans la conduite du projet.
- Le projet est une modalité pédagogique permettant d'acquérir et de développer des capacités. Il convient donc de créer des outils de suivi du travail des élèves et de les conserver. Ils permettront, à la fin de la réalisation du projet, de faire le point sur l'acquisition des capacités visées.
- Chaque élève prend une part active à sa formation notamment grâce à l'établissement de grilles d'évaluation intermédiaires (construites autour des capacités à acquérir) ce qui doit lui permettre de progresser jusqu'à l'évaluation finale menée par le professeur.

4. Soutenance du projet (annexe 3 de la note de service)

« Durée : 20 min.

La soutenance du projet est organisée par le recteur d'académie au cours du 3ème trimestre. Cette étape est notée sur 8 points.

Le candidat remet son dossier à l'examineur avant le début de l'épreuve. En l'absence de dossier, ou en présence d'un dossier incomplet, le candidat est interrogé et l'évaluation en tient compte.

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter, à partir de son dossier, le projet et la démarche suivie pour le réaliser, justifier ses choix et en analyser la pertinence. Cette présentation est suivie d'un entretien avec l'examineur d'une durée de 10 minutes. Durant la soutenance, le candidat a recours aux outils numériques nécessaires à sa communication.

L'évaluation est conduite par un enseignant de la spécialité qui n'a pas suivi l'élève en classe terminale. L'interrogateur établit une fiche d'évaluation conforme au modèle en annexe 3 (fiche d'évaluation n° 2) de note de service. Cette fiche a le statut de copie d'examen. »

Commentaires

- Dans l'académie de Nancy-Metz, l'évaluation de la soutenance du projet est réalisée par un professeur de la spécialité venant d'un autre établissement. L'interrogateur aura 10 mn pour prendre connaissance du dossier du candidat avant l'interrogation.
- Le dossier remis à l'interrogateur comprend, à l'exclusion de tout autre document :
 - la fiche de travail synthétique, conforme au modèle de l'annexe 1 de la note de service.
 - les supports numériques utilisés et produits par le candidat.

Il convient que le dossier soit complété et rendu accessible à l'interrogateur afin que celui puisse saisir d'emblée clairement le contenu du projet ainsi que la démarche mise en œuvre.

Les supports numériques sont stockés sur le réseau de l'établissement et rendus accessibles au moment de l'épreuve. Il apparaît nécessaire que l'élève dispose d'un double de son dossier sur un support de stockage amovible de type clé USB.

- Les critères d'évaluation sont mis en œuvre au regard des capacités travaillées (avec, pour chaque item un niveau d'appréciation de TI à TS) :
 - **Communiquer et argumenter sur les choix effectués :**
 - structuration de l'exposé
 - analyse et justification des choix
 - argumentation et réactivité aux questions
 - qualité de l'expression orale
 - maîtrise du contenu présenté
 - Capacité à **mettre en œuvre les technologies numériques adaptées** lors de la soutenance :
 - Maîtrise de l'exploitation des supports de communication
 - Justification du choix des supports présentés.
- L'évaluation de la soutenance du projet porte uniquement sur les capacités du candidat à communiquer et à utiliser les technologies numériques lors de la soutenance. Ne seront pas évaluées les capacités qui l'ont été lors de la réalisation du projet.
- L'élève présente son projet avec tout outil numérique qu'il juge pertinent : diaporama, carte mentale ... Cela implique qu'un outil numérique doit obligatoirement être utilisé pour la présentation du projet.
- Il convient d'interroger le candidat même en l'absence de dossier. Le dernier item de la grille : **Dossier présent Oui - Non** : en l'absence de dossier, ou en présence d'un dossier incomplet, l'évaluation en tient compte.

Les IA-IPR d'Economie et gestion